

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 05/07/18

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 18 juin 2018*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 18 juin 2018 à 18h30, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absents et excusés :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE
Madame Marguerite CHEVREUL ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre BAILLOT
D'ESTIVAUX
Monsieur Olivier LE QUERE ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2018 021

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire ouvre la séance du conseil d'arrondissement et annonce trois pouvoirs donnés respectivement par Laurence AMAND à Josiane GAUDE, par Olivier LE QUERE à Christophe POISSON et par Marguerite CHEVREUL à Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX.

Elle propose de désigner Christophe POISSON en tant que secrétaire de séance, et Nathalie BADIER en tant que secrétaire auxiliaire.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 021**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 mai 2018. 07 2018 022

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 mai.

3 - Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2018-2019. 07 2018 023

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON souligne combien le renouvellement de cette convention est utile compte tenu du manque de locaux dans l'arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 023**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Conventions entre la Mairie du 7^e et 3 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en Mairie. 07 2018 024

Rapporteur : M. POISSON



Madame le Maire présente les trois associations concernées: l'Agence Départementale d'Informations sur le Logement, l'Union Nationale des Combattants et la Société d'Histoire et d'Archéologie.

Christophe POISSON précise que la salle visée se trouve à l'entrée de la Mairie sous le deuxième porche.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 024

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

5 – Conventions d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la mairie du 7^e arrondissement et 16 associations. 07 2018 025

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'étendre les horaires d'occupation de 8 h à 22 h 30.

Christophe POISSON énumère les associations concernées :

- ACCROGYM
- AIR LIQUIDE
- AMBOHIMALAZA
- AMICALDAR
- ART CONCEPT
- ASSERAP
- BRIC BROC Théâtre
- ARKEOTOPIA
- INTER7
- L'EST FRANCOPHONE EFRA
- RAMAGE
- SEPT SANS ATOUT
- SING AND PLAY
- SPORT ET CANCER
- CEP QUESCHUA
- ENTR'ACTE

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 025

 3

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

6 – Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'Acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE. 07 2018 025

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON souligne que l'occupation du conservatoire par cette association, remonte à plusieurs années et que tout se passe très bien.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
07 2018 025

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

7 – Subventions (6.500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 7^e. 2018 DAC 253

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire cite les trois associations concernées par ces subventions : Ciné d'Hier, le Carré Rive Gauche et l'Atelier d'Euterpe.

Christophe POISSON précise que Ciné d'Hier participe à l'élaboration du festival du 7^e art dans le 7^{ème}.

Il indique que le Carré Rive Gauche situé dans un quartier riche d'histoire, avec ses galeries et ses antiquaires, est très actif en termes d'animations, et précise que l'Atelier d'Euterpe, mène de nombreuses actions avec l'INJA.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAC 253

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /



8 – Subventions (18.000 euros) à quatre associations organisant des manifestations littéraires à Paris. (4^e, 7^e, 13^e). 2018 DAC 383

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Christophe POISSON présente en particulier les deux associations œuvrant dans l'arrondissement et qui sont des partenaires de la Mairie.

Il annonce que l'association *Lire c'est Libre* participe chaque année à l'organisation du salon du livre de la Mairie, qui attire un bon nombre d'auteurs et de lecteurs, et qu'elle va bénéficier en conséquence d'une subvention de 1 500 euros.

Il ajoute que l'association *Culture et Bibliothèque pour tous* recevra une subvention de 4 500 euros dont 500 sur proposition de la Mairie du 7^e arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAC 383**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

9 – Subventions (3.400 euros) à 2 associations sportives locales (7^e). 2018 DJS 7

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire présente les deux associations : l'association sportive du collège Jules Romains et l'association Carte Blanche.

Christophe POISSON souligne que l'association sportive scolaire du collège Jules Romains, très ancrée dans l'arrondissement, assure une action généraliste et sera subventionnée à hauteur de 1 500 euros.

Il précise par ailleurs que l'association Carte Blanche est centrée sur la pratique du basket et qu'elle recevra une subvention de 1 900 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DJS 7**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

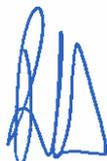
Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

10 – Convention de mise à disposition du plateau Joffre (7^e) pour l'installation d'une structure éphémère, accueillant des activités culturelles et sportives, avec la RMN-GP et le COJO. 2018 SG 35.

Rapporteur : Mme Rachida DATI

 5

11 – Vœu rattaché à la délibération 2018 SG 35 relatif à l’engagement de la Ville de Paris pour limiter les nuisances dans le voisinage de la structure éphémère du Grand Palais sur le Champ de Mars. V 07 2018 026

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire observe que le Champ de Mars est depuis toujours un sujet sensible pour l’arrondissement. Elle explique qu’une réunion d’information et d’échange avec les riverains du site a été organisée, avant même que le projet de structure temporaire sur le Plateau Joffre n’ait été imposé à la Mairie du 7^e. Elle rappelle que depuis son élection en 2008, le Champ de Mars a toujours fait l’objet de tractations et de tensions avec la Mairie de Paris.

Madame le Maire rappelle également que, sous le mandat de Bertrand Delanoë, elle avait obtenu des engagements sur la teneur des manifestations commerciales. Ne perduraient ainsi que quelques événements humanitaires et caritatifs tel que le Téléthon, et symboliques comme le 14 juillet... Elle explique qu’elle avait aussi obtenu la création d’un agenda qui était distribué aux riverains ou aux associations, ce qui permettait d’avoir une lisibilité des événements organisés sur le Champ de Mars. Elle rappelle qu’elle avait également obtenu une réduction des délais de montage ou de démontage, passant d’une semaine à 24 heures, exceptionnellement 48 heures, pour une journée d’événement.

Madame le Maire souligne que, depuis près d’un an et demi, la gestion de l’événementiel sur le Champ de Mars est devenue catastrophique. Elle ajoute que depuis deux ans, la Mairie de Paris ne fournit plus l’agenda événementiel du Champ de Mars à la Mairie du 7^e. Par ailleurs, les services de la Ville de Paris donnent souvent des avis favorables à des événements dont ils ne maîtrisent ni le montage ni le démontage. Elle ajoute que les consignes de sécurité actuelles, qui auraient pu conduire à alléger la programmation événementielle, ont au contraire alourdi et compliqué son acceptation.

Madame le Maire explique qu’elle a remis le sujet de la surexploitation événementielle du Champ de Mars au cœur des discussions concernant le Grand Palais. Elle souligne avoir obtenu de la nouvelle secrétaire générale à la Mairie de Paris le renouvellement de la diffusion du calendrier d’événementiel.

Madame le Maire rappelle que quelques mois auparavant, elle avait été informée des recherches effectuées par la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais pour trouver un site capable d’accueillir une structure temporaire à l’occasion des travaux du Grand Palais : Concorde, Tuileries et plateau Joffre. Face à l’occupation potentielle du Plateau Joffre, elle a proposé les sites de la Porte de Versailles ou de Villepinte qui ont été rejetés au regard de la nature des événements accueillis au Grand Palais. Elle souligne les qualités indéniables de Madame HUBAC comme interlocutrice à la tête de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais.

Madame le Maire explique qu’elle s’est battue pour que le site privilégié ne soit pas celui du plateau Joffre, mais qu’il a été officiellement désigné comme lieu d’installation de la structure éphémère à l’occasion d’une réunion avec l’ensemble des acteurs du dossier à la Préfecture de région. Elle signale que son opposition à cette décision a permis de faire naître les négociations.



6

Madame le Maire explique qu'elle a organisé plusieurs rencontres avec Madame HUBAC et Madame HIDALGO, notamment au sujet du Mur pour la Paix. Elle ajoute que Madame HUBAC a rencontré Marek HALTER pour l'informer du déplacement du Mur pour la Paix en cas d'installation du Grand Palais.

Madame le Maire souligne que la politique de la chaise vide n'est pas possible dans ce genre de situation et explique l'importance d'acter, avec tous les acteurs du dossier, les critères et les arguments à inscrire dans la convention d'occupation temporaire du domaine public. Elle appelle à voter contre la délibération concernant la structure éphémère du Grand Palais, et propose un vœu qui demande des améliorations, pour contenir de mettre la pression sur l'Hôtel de Ville.

Madame le Maire informe qu'une réunion s'est tenue à la Mairie du 7^e, avec le conseiller spécial d'Anne HIDALGO et la Secrétaire générale de la Mairie de Paris, ainsi que les représentants de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais. Elle précise avoir signalé de nouveau son opposition à l'implantation de la structure temporaire sur le Plateau Joffre.

Madame le Maire propose aux élus de compléter le vœu qu'elle souhaite proposer au Conseil de Paris afin de lister toutes les contreparties nécessaires pour les riverains du Champ de Mars. Elle prend comme exemple le confinement des nuisances, l'interdiction des manifestations annexes, la sécurisation du site ainsi que la gestion des flux. Elle précise que ce vœu a pour objectif de défendre le site et ses riverains en listant toutes les compensations que le 7^e peut obtenir.

Madame le Maire donne la parole à Christian LE ROUX.

Christian LE ROUX rappelle que beaucoup d'argent a déjà été dépensé pour le Grand Palais il y a quelques années, à cause d'une inondation. Il estime qu'aujourd'hui, la Ville supporte l'échec et la faiblesse de l'État qui n'a pas su assumer sa mission de rénovation du Grand Palais.

Christian LE ROUX souligne l'aspect politique de cette affaire, Madame HUBAC étant une proche de François HOLLANDE et d'Emmanuel MACRON. Il espère que cette interrogation sera posée par la Ville de Paris à la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais. Il confirme qu'il votera contre cette délibération et souligne l'intérêt d'avoir en permanence un rapport de force.

Madame le Maire rappelle que la situation était la même concernant la fermeture des voies sur berges. Elle rappelle qu'elle était seule à l'époque à se battre, et que deux ou trois ans après, beaucoup de personnes se sont dit qu'il fallait faire autrement. Elle indique qu'il n'y a pas d'offre sur ce site, d'ordre civique, festif, éducatif ou encore sportif, un point qu'elle a soutenu dès le départ. Elle indique que personne ne trouve aujourd'hui que cet aménagement est à la hauteur.

Pour la structure éphémère sur le Champ de Mars, elle se dit étonnée de voir que même les écologistes ne se mobilisent pas pour préserver le site. Elle regrette qu'aucun conseiller de Paris ni aucun groupe politique ne se soit emparé de cette affaire qui ne concerne pas seulement le 7^e.



Madame le Maire affirme qu'elle utilisera tous ses moyens pour montrer son opposition au projet, tel qu'il est présenté. Elle souligne que la Mairie de Paris promet beaucoup de contreparties au 7^e, comme le départ du Mur pour la Paix, mais n'écrit officiellement rien. Aussi, elle ajoute qu'elle a décidé de proposer un vœu au Conseil de Paris dans lequel toutes les contreparties qu'elle demande seront listées, afin d'obliger l'exécutif à s'engager par écrit.

Christian LE ROUX précise que M. FRÉDÉRIC-DUPONT, lorsqu'il a construit le monument aux Droits de l'Homme, avait un permis de construire, un accord de la commission des sites et un accord des ABF. A l'inverse, il remarque que Mme HALTER et Jean-Michel WILMOTTE, lorsqu'ils ont installé le monument provisoire pour les cérémonies de l'an 2000, n'avaient aucune autorisation de la commission des sites, aucun accord de l'ABF ni aucun permis de construire.

Christian LE ROUX rappelle que, lorsque le Grand Palais a connu ses premières difficultés en 1993, le 7^e arrondissement avait accueilli le Grand Palais éphémère sur l'emplacement de l'actuel musée Jacques Chirac, au niveau du Quai Branly. Il souligne que ce bâtiment éphémère avait été source de nombreuses nuisances, et que la surface au sol retenue aujourd'hui pour la nouvelle structure est bien plus importante que dans les années 1990.

Christian LE ROUX rappelle également qu'à l'époque, il avait suggéré les quais hauts de la Seine, côté rive gauche, mais que c'était impossible à cause des infrastructures de la SNCF. Il se dit aujourd'hui étonné de voir que ni le Gouvernement, ni la Ville de Paris, ni la Réunion des Musées Nationaux n'aient pensé à Cour la Reine, quais hauts du côté du 8^e arrondissement, avec vue sur la tour Eiffel. Il ajoute que la superficie en longueur allant du pont des Invalides jusqu'au pont Alexandre III puis jusqu'au pont de la Concorde est une superficie quasiment égale à la superficie envisagée sur le Plateau Joffre.

Christian LE ROUX précise qu'en 1995, il avait mis sur la table un projet de restauration totale du Champ de Mars. Les services des parcs et jardins de la ville avaient alors identifié des zones fragilisées ne pouvant supporter un poids trop important. Il ajoute que cet aspect de sécurité publique pourrait être soulevé par Madame le Maire pour contrer le projet du Grand Palais.

Christian LE ROUX propose de soulever une autre interrogation, celle de l'obligation, pour cette structure éphémère, d'être soumise à l'avis de la commission des sites. Il indique qu'il votera contre la délibération et soutiendra le vœu de Madame le Maire.

Christian LE ROUX ajoute qu'au-delà des nuisances évidentes, il y aura également des affluences de visiteurs. Il demande à obtenir la gratuité du stationnement résidentiel pour tous les riverains du Champ de Mars pendant cette période.

Christian LE ROUX insiste sur le dernier point du vœu qui concerne l'étude pour la restauration et la mise en valeur de la perspective allant de Fontenoy à Trocadéro, projet qu'il espère obtenir pour 2024. Il précise que cette étude doit comprendre la remise en état totale du Champ de Mars à l'issue de son occupation par le Grand Palais.

Il propose de mettre en place une structure au modèle de ce qui avait existé pour le Louvre, ce qui permettrait de remettre totalement en état le Champ de Mars à l'issue de l'opération éphémère. Il insiste sur la suppression de la voie de circulation, au niveau des places Jacques Rueff et du Général Gouraud, pour obtenir un Champ de Mars 100 % piéton depuis le plateau Joffre jusqu'à l'école militaire. Il rappelle qu'il avait suggéré la création d'un tunnel entre les



avenues de la Bourdonnais et de Suffren, pour faire passer les autocars de tourisme et les autobus de la RATP. Il considère que c'est un projet sur lequel la Mairie du 7^e arrondissement doit s'imposer pour s'assurer de la mise en œuvre d'un projet sur 10, 15 ou 20 millions d'euros pour le Champ de Mars d'ici à 2024.

Il propose d'intégrer cette idée d'un grand Champ de Mars dans la négociation et indique qu'il votera contre la délibération et en faveur du vœu de Madame le Maire.

Madame le Maire signale que toutes les remarques additionnelles sont intégrées au vœu qui sera proposé au Conseil de Paris. Elle remercie Monsieur LE ROUX et donne la parole à Monsieur LAROCK.

Marc LAROCK remercie Madame le Maire et précise que les premiers travaux du Grand Palais, dans les années 1990, concernaient essentiellement la grande verrière. Il regrette que la totalité des travaux n'ait pas été engagée à l'époque et souligne que le montant des travaux du Grand Palais, pour les années 2020, est passé de 600 millions à 1 milliard d'euros. Il indique qu'il votera pour la convention, en émettant quelques remarques, notamment sur le prestige et la qualité architecturale et environnementale de la structure temporaire, que Mme HUBAC a présenté comme telle lors de la réunion publique.

Marc LAROCK ajoute que la surface d'implantation de cette structure est passée de 13 500m² à 26 000 m². Il note que le vœu proposé entend contenir cette structure sur l'avenue Charles Risler et indique qu'il votera pour le vœu. Il remarque que tous les événements présentés par la Réunion des Musées Nationaux ne sont pas notés dans la convention, tel que le salon des antiquaires, le saut Hermès, ou encore les défilés Chanel.

Madame le Maire soumet la délibération au vote, ainsi que le vœu intégrant les remarques qui ont été faites.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2018 SG 35

Pour : 1 (M. LAROCK)

Contre : 14 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ au vœu N° V 07 2018 026

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /



12 – Subventions (56.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social. 2018 DAE 71

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE précise qu'une seule subvention sur six concerne le 7^e arrondissement et qu'elle est attribuée à Anima Fac pour un montant de 3500 €.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DAE 71

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

13 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement. 2018 DDCT 82

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE explique que cette nouvelle tarification prenant effet le 1^{er} septembre 2108 permet une revalorisation raisonnable des redevances liées à l'occupation des espaces gérés par les conseils d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DDCT 82

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

14 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle du Conseil et de la salle des Mariages de la mairie du 7e arrondissement 2018 DDCT 86

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Josiane GAUDE présente ensuite la nouvelle tarification pour l'occupation temporaire de la salle du conseil et de la salle des mariages suivant les horaires, en semaine, le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DDCT 86



Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

15 – Signature d'un avenant n°2 à la convention pour l'occupation et l'exploitation de locaux situés avenue Gustave Eiffel (Champs-de-mars) et de divers emplacements sur la Tour Eiffel. 2018 DFA 27

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

16 – Signature d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'occupation et l'exploitation des locaux situés Avenue Gustave Eiffel (Champs-de-Mars) et divers emplacement sur la Tour Eiffel. 2018 DFA 33

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire donne la parole à Emmanuelle DAUVERGNE.

Emmanuelle DAUVERGNE remercie Madame le Maire. Elle rappelle que la société TDF et la Ville de Paris ont signé le 13 février 2007 une convention d'une durée de 10 ans, la Ville de Paris étant propriétaire de la Tour Eiffel et des locaux situés avenue Gustave Eiffel. Elle indique que la tour Eiffel accueille depuis 1922 une station de diffusion de radio et depuis 1935, la diffusion de programmes télévisuels. Elle précise également que les locaux, situés sur l'avenue Gustave Eiffel, représentent une surface de 1 700 m² et correspondent aux postes d'antenne et aux locaux techniques. Elle ajoute que ce site est indispensable à la continuité de la diffusion des chaînes de la TNT et d'une cinquantaine de radios pour 10 millions de Franciliens. Elle rappelle que la Ville de Paris a lancé en 2007 une consultation afin de désigner un opérateur chargé d'occuper et d'exploiter le site dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. À l'issue du processus de sélection, l'offre de la société TDF a été jugée la meilleure au regard de la proposition de redevance et de la robustesse économique de l'offre. Elle souligne le besoin de continuité du service et des technicités qui nécessitent le renouvellement de la convention. Elle ajoute que la délibération consiste à prolonger la convention d'occupation actuelle jusqu'au 28 février 2019 permettant à TDF de continuer à exercer sur la tour Eiffel.

Yves POZZO di BORGIO regrette la mauvaise gestion de la convention par la Ville de Paris et rappelle que les élus ont adopté avec 18 mois de décalage une convention de 2007. Il regrette le manque d'anticipation de la Ville de Paris.

Emmanuelle DAUVERGNE ajoute que ce type de convention permet de poursuivre l'exploitation et qu'il n'est pas possible de faire autrement que de voter car d'énormes investissements et redevances pour la Ville de Paris sont en jeu.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DFA 27



Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DFA 33

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

17 – Subvention (95 523 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7^e) pour la halte garderie La Joannaise du Gros Caillou (7^e). 2018 DFPE 121

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Emmanuelle DAUVERGNE indique qu'il s'agit d'une convention d'objectifs à signer avec l'association La Joannaise du Gros Caillou pour son établissement de petite enfance qui peut accueillir jusqu'à 25 enfants. Elle précise que cette convention est d'une durée de 3 ans, et qu'il est proposé de signer un avenant qui fixe la subvention municipale pour l'année 2018 et l'engagement de l'association pour cette même année à un taux d'occupation et un taux de fréquentation. Il est proposé de financer la subvention à 95 523 euros. Elle rappelle que La Joannaise est une halte-garderie très à l'écoute des familles du quartier du Gros Caillou et qui accueille de nombreux enfants pour aider les mamans à pouvoir reprendre une activité ou à aider les familles quant à la garde de leurs enfants. Elle invite à voter pour cette subvention.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DFPE 121

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

18 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.
2018 DEVE 86

Rapporteur : M. René-François BERNARD



René-François BERNARD explique que le processus se poursuit car les précédents conseils ont validé le principe, les modalités d'exécution, et c'est la mise en œuvre qui est désormais présentée au vote.

M. BERNARD précise que 40 000 sachets de bulbes et 50 000 sachets de graines sont concernés. Il remercie les agents de l'accueil de la mairie qui distribuent au public.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DEVE 86

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

19 – Application du tarif d'intérêt général pour les abatages d'arbres consécutifs aux travaux de sécurisation de la Tour Eiffel (7^e) 2018 DEVE 117

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD regrette que 49 arbres doivent être abattus. Il rappelle que la Ville de Paris a édicté un règlement le 26 mars 2013 sur les abatages faits pour des raisons d'intérêt public et de grands travaux, et ajoute qu'elle n'a pourtant pas appliqué le tarif défini. Il ajoute que la Ville de Paris applique 105 350 euros pour le 7^e arrondissement, dont 35 744 sont pris en charge par la sécurisation de la tour Eiffel. Il souligne la nécessité de cette opération d'abatage.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DEVE 117

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /

20 – Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet". 2018 DPE 30

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD rappelle que 30 familles vont être sélectionnées pour être suivies dans leur pratique des déchets. Il note que cette opération a un coût de 8 800 euros et espère la sélection de familles du 7^e, en proportion de ce coût.



Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DPE 30**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /**

21 – Modification du règlement du service public de l'eau. 2018 DPE 34

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD remarque que personne ne connaît son compteur d'eau car il s'agit souvent du compteur de l'immeuble entier. Il indique que les copropriétaires voient rarement passer les négociations du tarif de l'eau et encore moins la question des raccordements. Il confirme que quelques points seront modifiés par cette délibération : la suppression des frais de relance, d'une valeur de 15 €, et la prise en charge de la totalité de la copropriété horizontale en cas de voirie privée. Il ajoute que la protection des données a été oubliée alors qu'il s'agit d'un sujet majeur.

René-François BERNARD demande à l'assemblée de voter pour cette délibération.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2018 DPE 34**

**Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote : /**

22 – Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France. 2018 DVD 24

Madame le Maire indique que la délibération concerne les pistes cyclables.

René-François BERNARD rappelle que ce plan, au titre de demandes de subventions, n'a fait l'objet d'aucune concertation. Il ajoute qu'il existe déjà beaucoup de pistes cyclables dans le 7^e et qu'un arbitrage pertinent était attendu pour ne pas emboliser l'espace public au pied de la tour Eiffel.

Madame le Maire rappelle que M. MISSIKA était contre ce projet, mais qu'il a été arbitré en faveur de M. NAJDOVSKI. Elle explique que la Mairie de Paris considère que les mairies d'arrondissement ne sont pas concernées par ces aménagements au motif qu'il s'agirait d'une compétence de la région.



René-François BERNARD rappelle que l'espace public est rare et cher et que son usage doit être optimisé. Il ajoute que la Mairie de Paris est en train d'emboliser l'espace public au titre du vélo alors qu'il devrait être fluidifié. Il note que tous les experts, et même certains élus, sont persuadés que l'avenir est dans une circulation fluide et modulaire.

Madame le Maire donne la parole à **Christian LE ROUX**.

Christian LE ROUX se demande si, sur l'avenue Bosquet, la Mairie de Paris ne remettrait pas sur le chantier le projet d'un site propre pour les autobus et les vélos.

Madame le Maire rappelle que tout semble possible sous cette mandature... Elle rappelle notamment qu'au dernier Conseil de Paris, elle s'est opposée par un vœu à l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire. Elle explique que cette augmentation visait les tarifs des CSP+ alors que la Mairie de Paris s'était engagée à ne pas augmenter les tarifs sous la mandature. Elle rappelle que lorsqu'elle a présenté ce vœu, l'adjoint en charge de ce dossier M. Patrick BLOCHE a découvert ce projet d'augmentation, et lui a demandé de retirer son vœu en assurant qu'il n'y aurait pas d'augmentation des tarifs. Elle indique avoir maintenu son vœu.

Marc LAROCK soulève une question concernant la piste cyclable du quai Anatole France et du Quai d'Orsay. Il se demande s'il ne serait pas plus astucieux d'installer ces pistes cyclables sur les voies sur berge désormais piétonnisées ?

Madame le Maire précise que c'est une idée qu'elle a déjà soumise à la Mairie de Paris.

Marc LAROCK ajoute qu'il faudrait une subvention pour sécuriser les pistes cyclables.

Madame le Maire rappelle qu'elle n'est pas contre la sécurisation des pistes cyclables. Elle remarque que la Ville de Paris considère que les rues et les avenues n'appartiennent pas à Paris puisqu'elle pense que les Mairies d'arrondissement ne sont pas concernées.

Marc LAROCK demande si le plan vélo de la région est cohérent avec le plan vélo de Paris.

Madame le Maire souligne qu'il y a déjà un débat existant à ce sujet entre M. MISSIKA et M. NAJDOVSKI à la Mairie de Paris.

Marc LAROCK remarque que la délibération est présentée comme technique afin d'obtenir des subventions et annonce qu'il s'abstiendra.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération

2018 DVD 24

Pour : /

Contre : 13 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : 1 (M. LAROCK)

Ne prend pas part au vote : /



23 – Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers). 2018 DVD 46

Rapporteur : M. René-François BERNARD

René-François BERNARD distingue quatre catégories de véhicules : les camions de plus de 3,5 tonnes, les camions de moins de 3,5 tonnes, les camions de déménagement, et les cars de tourisme. Il explique que deux zones sont définies dans Paris, et que le 7^e se situe dans la première zone, soit du 1^{er} au 11^e arrondissement. Il indique qu'un tarif horaire de 12€ est appliqué pour cette zone et explique que la délibération consiste à intégrer le déménagement dans un forfait de 60 euros pour une journée et 35 euros pour une demi-journée. Il ajoute que les tournages de films sont en dehors de ce dispositif et qu'il y aura un tarif supplémentaire pour les monte-meubles ainsi qu'une variation de tarif selon les emprises sur la voie publique. Il signale que la carte « Tarif Pass » va être étendue aux lignes d'intérêt national (Ouigo et autres bus de personnes). Il ajoute que la délivrance de la carte stationnement pour les entreprises de dépannage va être modifiée par arrêté de la Maire, c'est-à-dire que le nombre de salariés qui auront le droit à une carte pour effectuer les dépannages sera modifié. Il souligne que les professionnels mobiles et de l'orthopédie se voient étendre le dispositif appliqué aux médecins, mais note également que la question du stationnement résidentiel pour les véhicules de fonction n'est toujours pas réglée. Il rappelle que ce sont des usagers qui payent leur taxe d'habitation dans le 7^e. Il estime que ce n'est pas par la nature du véhicule que devrait se faire le système de taxation.

Madame le Maire rappelle que tous les tarifs sont disponibles dans le dossier du dernier Conseil d'arrondissement.

René-François BERNARD pose le problème des commerçants du 7^e ayant des véhicules de stationnement de plus de 3 tonnes, qui n'est pas intégré dans la réflexion. Il demande à faire un amendement à ce sujet au Conseil de Paris.

Madame le Maire soumet le vote à la délibération.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2018 DVD 46

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

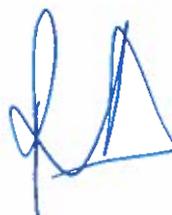
Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

24 – Vœu relatif à la création d'un label pour les quartiers patrimoniaux remarquables de Paris. V 07 2018 027

Rapporteur : M. René-François BERNARD



Madame le Maire souligne que certains quartiers de Paris sont connus et reconnus au niveau international. Elle rappelle que Paris possède de fortes particularités historiques et patrimoniales et note que le 7^e a le plus gros site d'antiquaires. Elle explique que ce vœu vise à créer un label spécifique pour les quartiers dits « patrimoniaux », ce qui devrait intéresser d'autres arrondissements.

Marc LAROCK souligne la pertinence de l'idée d'inciter les visiteurs qui viennent à Paris de ne pas faire que la tour Eiffel, Notre-Dame ou l'Arc de Triomphe. Il rappelle que le quartier des antiquaires est le cœur de vie du 7^e arrondissement.

René-François BERNARD souligne l'inégale reconnaissance des quartiers parisiens et la beauté de Saint-Germain et Saint-Augustin. Il rappelle que les églises sont un atout touristique extraordinaire et que l'espace le plus visité est Notre-Dame-de-Paris.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ au vœu N° V 07 2018 027

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Madame le Maire informe de la tenue d'une réunion avec le nouveau Procureur adjoint de la République qui est un spécialiste de la délinquance astucieuse. Elle explique que cette réunion portait principalement sur le sujet des vendeurs à la sauvette. Sur les voitures de course, elle indique que le Procureur s'est emparé de l'affaire et a confisqué les voitures. Il y a eu une audience et une condamnation. Elle rappelle également que la Mairie du 7^e travaillent en partenariat avec les deux vice-procureurs sur tous les sujets : personnes à la rue, vendeurs à la sauvette, etc. Elle explique qu'elle travaille avec eux actuellement au sujet de la vente d'alcool sur le Champ de Mars et cherche un fondement juridique afin de condamner cette activité. Elle indique qu'elle a obtenu la mise en œuvre de moyens de la part du Procureur et du Préfet de police pour le Champ de Mars et ses abords.

Madame le Maire annonce les événements qui vont avoir lieu prochainement :

- Le Mercredi 20 juin, à 14h, se tiendra le bal des séniors.
- Jeudi 21 juin : l'artiste Gus fera un concert dans la cour de la Mairie en partenariat avec le nouveau Food-truck « Mamie Jotte » à l'occasion de la fête de la musique.
- Le Samedi 23 juin, de 14h à 18h, se tiendra le tournoi d'échecs.
- Le Lundi 25 juin, à 19h : lancement de l'été solidaire.
- Mercredi 27 juin : grande fête de fin d'année dans le jardin de la Mairie
- Les Mardi 26 et Jeudi 28 juin : comptes-rendus de mandats



René-François BERNARD signale que l'opération « Eco moutons » sur les pelouses de Breteuil a du être arrêtée car les animaux ont été attaqués par des jeunes alcoolisés.

Madame le Maire indique que les moutons ont été attaqués par des enfants de riverains.

René-François BERNARD affirme que l'opération sera remise en place l'année prochaine, en réutilisant le système d'ouverture et de fermeture fait par Habitat Humanisme. Il ajoute que **Madame le Maire** a décidé de lancer des opérations coups de poing le week-end.

Madame le Maire ajoute que, lors de l'opération de nettoyage, l'esplanade des Invalides était jonchée de débris, dès 6h du matin, et que cette situation n'est pas acceptable.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Christophe POISSON

Le Maire du VII^{ème} arrondissement



Rachida DATI